

Par délégation du Maire
le Directeur Général des Services

Yann CABEL

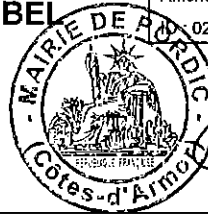
Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le 21/11/2019

022-200056703-20191112-DB20191113B-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-11-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRETARE DE SEANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

13) Ligne de crédit :

Rapporteur : Monsieur Tardy, Adjoint aux finances

Chaque année la Ville effectue une consultation pour le renouvellement de sa ligne de trésorerie qui arrive à échéance en fin d'année.

La proposition retenue l'an dernier était :

L'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Taux : Eonia + marge 0,38 %
- Commission d'engagement : 0,10 % soit 300 €
- Commission de non utilisation : 0,10% du montant non utilisé
- Durée : 1 an

Après examen des nouvelles propositions reçues,

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191113B-DE

L'offre de la Banque Postale a maintenu son offre et celle-ci reste la mieux disante.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 04/11/2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** l'offre de ligne de trésorerie de la Banque Postale aux conditions ci-dessous pour l'année 2019-2020,
 - Montant : 300 000 €
 - Taux : Eonia + marge 0,38 %
 - Commission d'engagement : 0,10 % soit 300 €
 - Commission de non utilisation : 0,10% du montant non utilisé
 - Durée : 1 an

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer les pièces en ce sens.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

